



Règlement frais dentaires

Par Mehdi5754

Bonjour

Il y'a quelques semaines j'ai effectué des soins dentaires à dentego pour le premier rendez vous on m'a demandé 200? que j'ai payé (sans avoir signé de devis) mais on me l'avait indiqué au préalable lors du second rendez-vous on me dit qu'il y'aura pas grand chose à régler et au final on me demande 200? une nouvelle fois j'ai donc refusé de payer puisque je n'étais pas informé le dentiste dit qu'il me l'a fait savoir oralement mais pas du tout .. donc aujourd'hui j'ai des relances par courrier et la société me menace de payer sous quelques jours auquel cas ils saisiront le tribunal et ils précisent qu'en plus des 200? j'aurais des frais à leur payer .. Suis je dans mes droits de refuser ? merci

Par isernon

bonjour,

si vous avez 2 séances chez le dentiste, vous devez payer les soins que vous avez reçus.
pour des soins courants, je paye mon dentiste après les soins sans devis préalable.

si vous allez devant le tribunal (après conciliation), la partie perdante pourra être condamné à payer les frais engagés par la partie gagnante.

salutations

Par ITERNITY1979

Bonjour,

Il n'y a aucune obligation de fournir un devis pour des soins « classiques »

Généralement les dentistes le font pour des soins plus chers (couronnes, dentier?) pour les soumettre notamment à la mutuelle et connaître le montant du remboursement.

Dans votre cas, les paiements sont dûs et la CPAM vous remboursera une partie et si vous avez une mutuelle, elle interviendra pour le complément.

Sauf cas exceptionnel si par exemple le premier soin n'a pas été fait correctement ou n'a pas tenu, le dentiste peut le refaire sans vous faire payer.

Si c'est votre dentiste habituel, n'hésitez pas à lui demander le coût approximatif avant les soins.

Bon courage

Ines

Par Mehdi5754

C'était pas un soin classique mais une prothèse esthétique ? Il s'agit de soins avec dépassements d'honoraires : malheureusement je ne savais pas le prix avant les soins merci de votre réponse et ce n'est pas mon dentiste habituel

Par ITERNITY1979

Bonjour

Prothèse esthétique? C'est à dire?

Quels soins? Pouvez vous préciser?
Lors de votre 1er RDV le dentiste vous en a t'il parlé?

Ines

Par Mehdi5754

C'est une prothèse amovible esthétique suite à l'extraction d'une molaire il m'en a parlé mais ne m'a pas stipulé le montant il m'a juste dit que c'était mieux que je prenne ça? si j'avais su que c'était 200? je n'aurais pas accepté sachant que ce n'est pas pris en charge

Par ITERNITY1979

Bonsoir

D'accord

Mon dentiste m'avait parlé de cela dans l'attente de la pose d'une couronne mais par contre il m'a dit que c'était pris en charge par la sécurité sociale.

Domage que le dentiste ne vous en ait pas indiqué le prix en amont, peut-être un oubli ou a t'il pensé que c'était une suite logique des soins.

Je vous conseille, si ce n'est pas fait, de soumettre la facture de la CPAM ainsi qu'à votre mutuelle.

Pour les prochaines fois, n'hésitez pas à demander les tarifs ou une fourchette de prix sur les soins qui vont être faits, avant de commencer.

Ines

Par ITERNITY1979

Bonsoir

D'accord

Mon dentiste m'avait parlé de cela dans l'attente de la pose d'une couronne mais par contre il m'a dit que c'était pris en charge par la sécurité sociale.

Domage que le dentiste ne vous en ait pas indiqué le prix en amont, peut-être un oubli ou a t'il pensé que c'était une suite logique des soins.

Je vous conseille, si ce n'est pas fait, de soumettre la facture de la CPAM ainsi qu'à votre mutuelle.

Pour les prochaines fois, n'hésitez pas à demander les tarifs ou une fourchette de prix sur les soins qui vont être faits, avant de commencer.

Ines

Par ITERNITY1979

Bonsoir

D'accord

Mon dentiste m'avait parlé de cela dans l'attente de la pose d'une couronne mais par contre il m'a dit que c'était pris en charge par la sécurité sociale.

Domage que le dentiste ne vous en ait pas indiqué le prix en amont, peut-être un oubli ou a t'il pensé que c'était une suite logique des soins.

Je vous conseille, si ce n'est pas fait, de soumettre la facture de la CPAM ainsi qu'à votre mutuelle.

Pour les prochaines fois, n'hésitez pas à demander les tarifs ou une fourchette de prix des soins qui vont être faits, avant de commencer.

